

REGLEMENT D'EVALUATION

S'engager dans la pratique d'un art martial Judo ou Jujitsu ou Karaté ou Aikido

Les compétences spécifiques internes à l'art martial enseigné

1 – LES PROGRES (noté sur 12 points)

Ce sont les progrès estimés lors des évaluations organisées en fin de cycle au sein de l'université au regard des contenus enseignés.

Ces progrès se matérialisent également par la délivrance possible d'un grade

2 – LE NIVEAU D'EFFICACITE (noté sur 8 points)

C'est le niveau d'efficacité technique atteint lors des évaluations organisées en fin de cycle au sein de l'université .

Ce niveau d'efficacité sera évalué également à travers la maîtrise du type d'apprentissage complémentaire choisi par l'étudiant

Un type d'apprentissage complémentaire à choisir

3 - L'APPRENTISSAGE COMPLEMENTAIRE

Cet investissement fait référence aux compétences transversales recherchées

Elles sont évaluées dans le cadre d'une partie des compétences spécifiques attendues.

Selon le niveau 1,2 ou 3 requis pour cet apprentissage, sa notation pourra se substituer en partie ou totalité à l'évaluation des compétences spécifiques

Les différents types d'investissements proposés :

- Conduite d'un projet d'apprentissage à travers la pratique de stages universitaires, de cours supplémentaires universitaires pour tous les arts martiaux
- Opérationnalisation de ses acquis dans le cadre de compétitions universitaires en tant que compétiteur pour tous les arts martiaux excepté l'aïkido
- Prise de responsabilité en s'engageant dans un rôle ou une fonction associative à travers un des groupes d'investissement de l'EJUG

gestion de tâches motrices d'apprentissage au sein d'un groupe de la même université pour tous les arts martiaux

préparation au Kata et obtention de Dan pour le judo

préparation au rôle d'arbitre pour le judo

préparation au rôle de commissaire sportive pour le judo

préparation au rôle d'organisateur de rencontres sportives pour tous les arts martiaux excepté l'aïkido

préparation à une fonction associative (relation avec les presses orales et écrites, recherche de partenaires, mise en place du site web) pour tous les arts martiaux

Les choix de type d'investissements selon les cursus universitaires :

Il est possible de choisir le type d'investissement de son choix à raison du même type d'investissement sur 2 semestres consécutifs ou non

Attention : Pour les étudiants de Grenoble INP 2^{ème} année il est impératif de choisir un apprentissage complémentaire du type : Prise de responsabilité en s'engageant dans un rôle ou une fonction associative

REMARQUES :

En cas d'absences dues à une blessure, il est impératif de fournir un certificat médical à l'enseignant responsable **dans les 8 jours qui suivent l'accident**. Seules ces absences seront alors comptabilisées comme présences.

2 semaines de dispense sont tolérées par semestre.

L'étudiant doit réaliser le volume d'enseignement exigé par sa scolarité. Dans le cas où le volume demandé n'est pas réalisé, l'étudiant concerné ne sera pas noté et sera assimilé comme étant défaillant au module sport choisi.

La note que donne cette évaluation n'est pas définitive. Elle le sera après réunion des jurys de votre université.